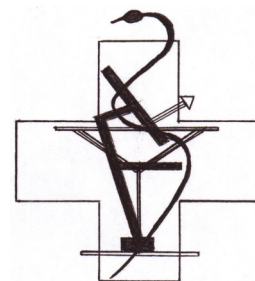


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

MARS 2012

N° 163

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM

☐ Négociation salariale

P. 2-3

☐ Elections professionnelles TPE

P. 4-6

OFFICINES

☐ Modifier les horaires de travail

P.7



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021

Commission Paritaire : **0114507701**

Directeur de publication : Gilles HELLIER

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : fnic@cgt.fr

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

● Elections dans les TPE (moins de 11 salariés) :

UN DOUBLE ENJEU POUR NOTRE SYNDICALISME CGT

Depuis la loi du 20 août 2008, la représentativité mesurée sur la base des résultats électoraux, impose des choix particuliers à notre syndicalisme démocratique, de masse et de classe.

En effet, l'existence de la CGT et les choix de nos organisations sont directement liés aux résultats électoraux. Dans cette même logique, l'Etat a étendu aux salariés des Très Petites Entreprises, la possibilité de choisir leurs représentants en votant sur sigle syndical. Les élections à venir de décembre 2012 seront un élément supplémentaire pour notre capacité d'intervention, pour l'exigence revendicative des salariés des professions des secteurs suivis par notre Fédération, notamment les pharmacies d'officine, les Laboratoires de Biologie Médicales et autres TPE des industries chimiques.

Cette représentativité dans les TPE sera prise en compte pour la mesure de l'audience des organisations syndicales au niveau professionnel et interprofessionnel. Le résultat de ces élections impactera l'ensemble de la CGT. Nous devons tous agir pour gagner le vote CGT. Du syndiqué CGT aux syndicats, l'action est à engager dans le cadre d'initiatives locales et/ou départementales.

C'est la CGT dans son ensemble qui doit s'emparer de ces élections : Professions et Territoires. Nous croi-

sons tous des salariés des TPE dans notre vie quotidienne. Trop souvent, nous ne percevons pas comment générer une action syndicale vers ses catégories de salariés généralement sans droit, ni représentant. Ils sont près de 4 millions de salariés laissés entre les mains de patrons qui usent et abusent de cette main d'œuvre corvéable et flexible.

Aujourd'hui, ces élections sont une porte d'entrée pour faire connaître les revendications de la CGT en matière d'égalité, de droits pour les salariés, mais aussi pour porter l'exigence revendicative dans les négociations collectives de branches, agir sur les conditions de travail, l'emploi, les salaires et le respect des droits. Ces élections doivent permettre pour ces salariés d'obtenir des droits nouveaux et de faire entendre leurs voix.

Le VOTE CGT,

C'est proposer à ces salariés...

► **De S'ORGANISER CGT !**

► **D'AGIR AVEC LA CGT !**

Il nous faut donc faire de ces élections, en lien avec les territoires, un temps fort de la syndicalisation et de la vie syndicale afin de mobiliser les salariés des TPE de nos branches.



- **Négociation salariale** : La délégation patronale propose en proposant **0% pour 2012**.

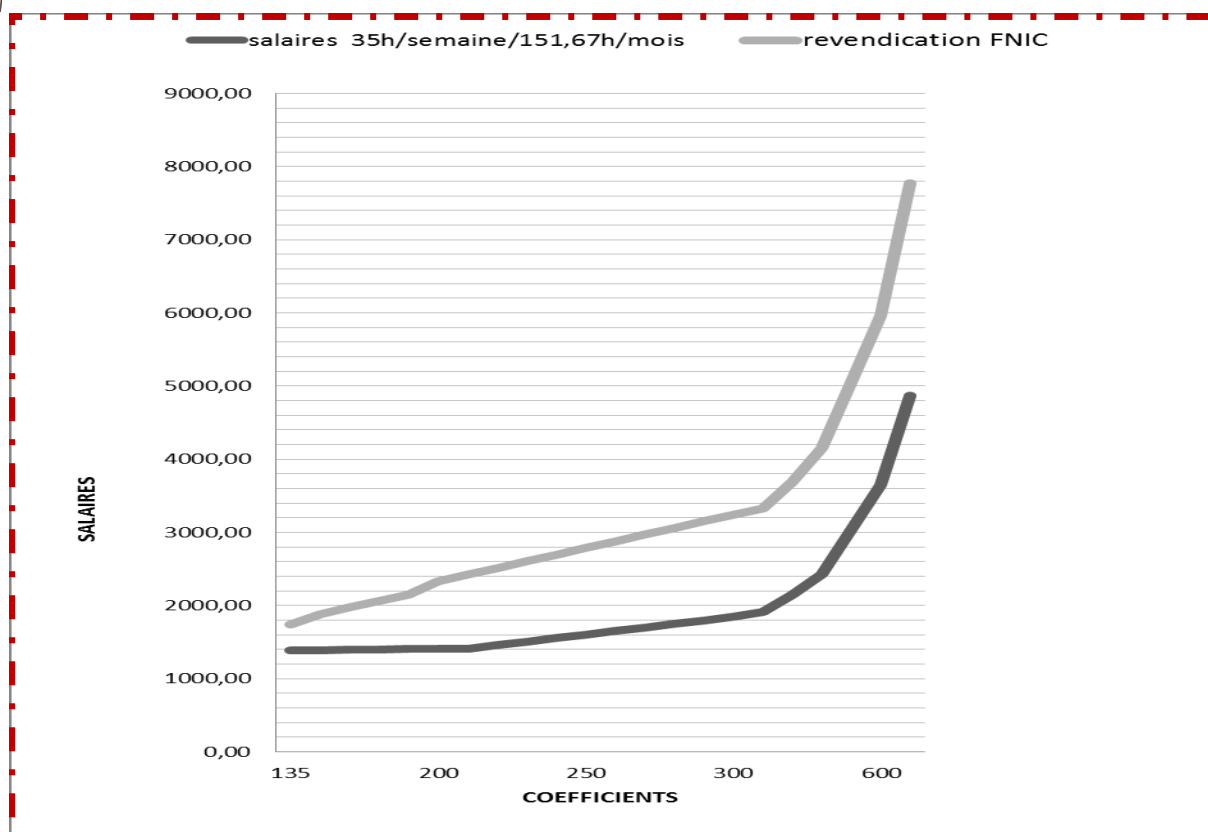
Après un tour de table, où chaque organisation syndicale a exprimé ses revendications en matière de salaires pour l'année 2012 :

- ▶ **La CFE/CGC**, consciente du contexte difficile pour la biologie, mais compte tenu, malgré les baisses de tarifs, que le chiffre d'affaire des laboratoires augmente, donc que le travail demandé aux salariés est plus important, souhaite une augmentation de 5 % de la grille.
- ▶ **FO** demande une augmentation de 3,5 % de l'ensemble de la grille.

- ▶ **La CFDT** demande une augmentation de 5 %, comme la CFTC, qui ajoute être toujours demandeur d'un 13^{ème} mois.

- ▶ **La délégation CGT** demande que le **premier coefficient de la grille soit porté à 1700 €, ce montant étant pour nous la base nécessaire pour avoir un niveau de vie correcte.**

coefficients	salaires horaire	salaires 35h/semaine 151,67h/mois	revendication FNIC
135	9,14	1386,57	1745,33
150	9,17	1391,27	1881,32
160	9,20	1395,82	1971,98
170	9,24	1400,67	2062,64
180	9,27	1405,22	2153,30
200	9,32	1414,17	2334,62
210	9,30	1410,99	2425,28
220	9,62	1459,07	2515,94
230	9,94	1506,84	2606,60
240	10,25	1555,07	2697,26
250	10,57	1602,70	2787,92
260	10,88	1650,78	2878,58
270	11,20	1698,86	2969,24
280	11,52	1746,78	3059,90
290	11,83	1797,41	3150,56
300	12,18	1847,04	3241,22
310	12,58	1907,71	3331,88
350	14,59	2151,89	3694,52
400	16,03	2431,57	4147,82
500	20,05	3041,44	5054,42
600	24,09	3653,12	5961,02
800	32,12	4872,10	7774,22
Smic horaire brut: 9,22€ pour 151,67h mensuel, soit 1398,40€			



L'ensemble des délégations patronales (SNMB, SDB, DLBC) propose 0 %. Elles ne souhaitent pas revaloriser la grille, sous prétexte que les organisations syndicales cosignent les baisses de nomenclatures imposées par la CNAM. Elles ajoutent que c'est la sixième année consécutive de ces baisses (20 à 25 % environ cumulés), que la profession manque de visibilité pour l'avenir, et que même si le chiffre d'affaire des laboratoires progresse encore, cela n'est pas le cas des résultats qui sont, depuis 2003, en régression constante.

Notre délégation souligne que les baisses de la nomenclature des actes étaient sous entendues dans les évolutions législatives. Il lui semble important que certains coefficients soient au moins au niveau du SMIC, ce qui n'est pas le cas des trois premiers coefficients. La délégation CGT s'attendait à cette position de la chambre patronale et ne voit plus d'intérêt à prolonger la réunion, notamment sur le projet d'accord égalité professionnel et sur les classifications qui sont liés aux négociations salariales. La CFDT, la CFTC, FO et la CFE/CGC suivent cette position.

Quand les salariés avec la CGT prennent en main les négociations, les revendications aboutissent. A l'exemple des salariés du laboratoire CLINIBIO situé à Lormont en Gironde. Après plus de 3 jours de grève, de la quasi unanimité des 28 salariés du site, la direction du laboratoire est enfin venue pour négocier. Avec l'aide des militants de l'UD et de la Fédération, une assemblée générale s'est tenue le lundi 20 février au matin afin de préparer la réunion de négociation de l'après-midi. Après des heures de négociations, les salariés ont gagné une prime spécifique de 48 € par mois, une réévaluation de 5 % de leur prime d'astreinte et de garde, ainsi que la tenue d'un CHSCT extraordinaire sur les conditions de Travail.



Elections professionnelles TPE

- Élections de représentativité: Vote des salariés des petites entreprises de moins de 11 salariés.

Jamais les salariés des Très Petites Entreprises n'ont voté pour une élection de ce type et cela depuis 1936, année de mise en place des délégués du personnel. Par ce vote ils désigneront leurs représentants syndicaux.



BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Entreprise : _____



- **SOUHAITE ADHÉRER À LA CGT**

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la FNIC CGT - Case 429 -
93514 MONTREIL CEDEX
☎ 01.48.18.80.36 fax : 01.48.18.80.35 mail fnic@cgt.fr



● Retro planning de l'élection TPE

❑ Les dates figurant dans ce tableau sont inscrites à titre prévisionnel et sont encore susceptibles de changer

Tâche identifiée	Date prévue	observations
• Date de photographie de la liste électorale.	Décembre 2011	⇒ La date de photographie couvre tout le mois de décembre et non une date unique.
• Réception des données sociales nécessaires à la constitution de la liste électorale.	Janvier à mai 2012	⇒ Les entreprises envoient les déclarations sociales au plus tard le 31 janvier. Après traitement, les caisses vont nous les retourner au plus tard avant la fin du premier trimestre 2012.
• Correction de la liste.	Premier semestre 2012	⇒ Dès réception des premières déclarations, le prestataire va diagnostiquer les fichiers, redresser les adresses, supprimer les doublons, relancer les entreprises/salariés pour les informations manquantes.
• Formation des agents des DIRECCTE.	27 août - 7 septembre 2012	⇒ Formation juridique pour préparer le traitement des recours gracieux, l'instruction des candidatures et l'utilisation de l'outil de correction de la liste électorale en ligne.
• Envoi du courrier d'information aux électeurs.	Au plus tard le 5 septembre 2012	⇒ Courrier d'information précisant pour chaque électeur les informations inscrites sur la liste électorale.
• Publication de la liste électorale : ▶ accès à la liste en DIRECCTE. ▶ Publication sur le site internet des élections TPE.	10 septembre 2012	⇒ La date de publication marque l'ouverture de la période de recours gracieux.
• Période de recours gracieux.	10 septembre - 1er octobre 2012	⇒ Les recours gracieux sont déposés en DIRECCTE. Les DIRECCTE ont jusqu'au 11 octobre pour rendre leur décision. La décision du DIRECCTE est susceptible d'un recours contentieux.



Elections professionnelles TPE

Tâche identifiée	Date prévue	observations
• Période de dépôt des candidatures en DIRECCTE ou auprès de la DGT	10 - 21 septembre 2012	⇒ Les candidatures des organisations syndicales présentes dans une seule région se font en DIRECCTE, pour les autres organisations dépôt de candidatures à la DGT
• Publication de la liste de candidatures recevables	8 octobre 2012	⇒ Publication par la DIRECCTE des listes présentes dans sa région. Les listes sont également publiées sur le site internet des élections TPE. Cette publication ouvre la période de recours contentieux contre la décision du DIRECCTE ou du DGT d'accepter ou non une candidature. Ce recours est formé dans un délai maximum de 10 jours suivant la notification du DIRECCTE ou du DGT (dépend du tribunal d'instance de Paris XV).
• Date limite du recours contentieux relatif aux candidatures.	18 octobre 2012	⇒ Le tribunal d'instance a jusqu'au 29 octobre (10 jours) pour rendre sa décision. Cette décision peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation dans un délai de 10 jours maximum.
• Date limite du recours contentieux relatif aux liste électorales.	22 octobre 2012	
• Envoi des documents électoraux aux électeurs.	3 - 23 novembre 2012	⇒ La propagande est envoyée au minimum 5 jours avant l'ouverture du scrutin. Dès la réception des documents électoraux, l'électeur peut retourner son vote par correspondance.
• Déroulement du vote par internet.	28 novembre - 12 décembre 2012	⇒ Il est possible de voter de n'importe quel ordinateur 7/7j et 24H/24 pendant la période de vote. Les votes par correspondance doivent être envoyés au plus tard le dernier jour de la période de scrutin.
• Début des opérations de dépouillement	18 décembre 2012	⇒ Le dépouillement démarre 5 jours après la fin du scrutin pour permettre l'acheminement des ultimes votes par correspondance.
• Fin du dépouillement et proclamation des résultats du scrutin TPE	21 décembre 2012	⇒ Dès la fin des opérations de dépouillement, les résultats sont envoyés en DIRECCTE pour publication. Ils sont également publiés sur le site internet des élections TPE.

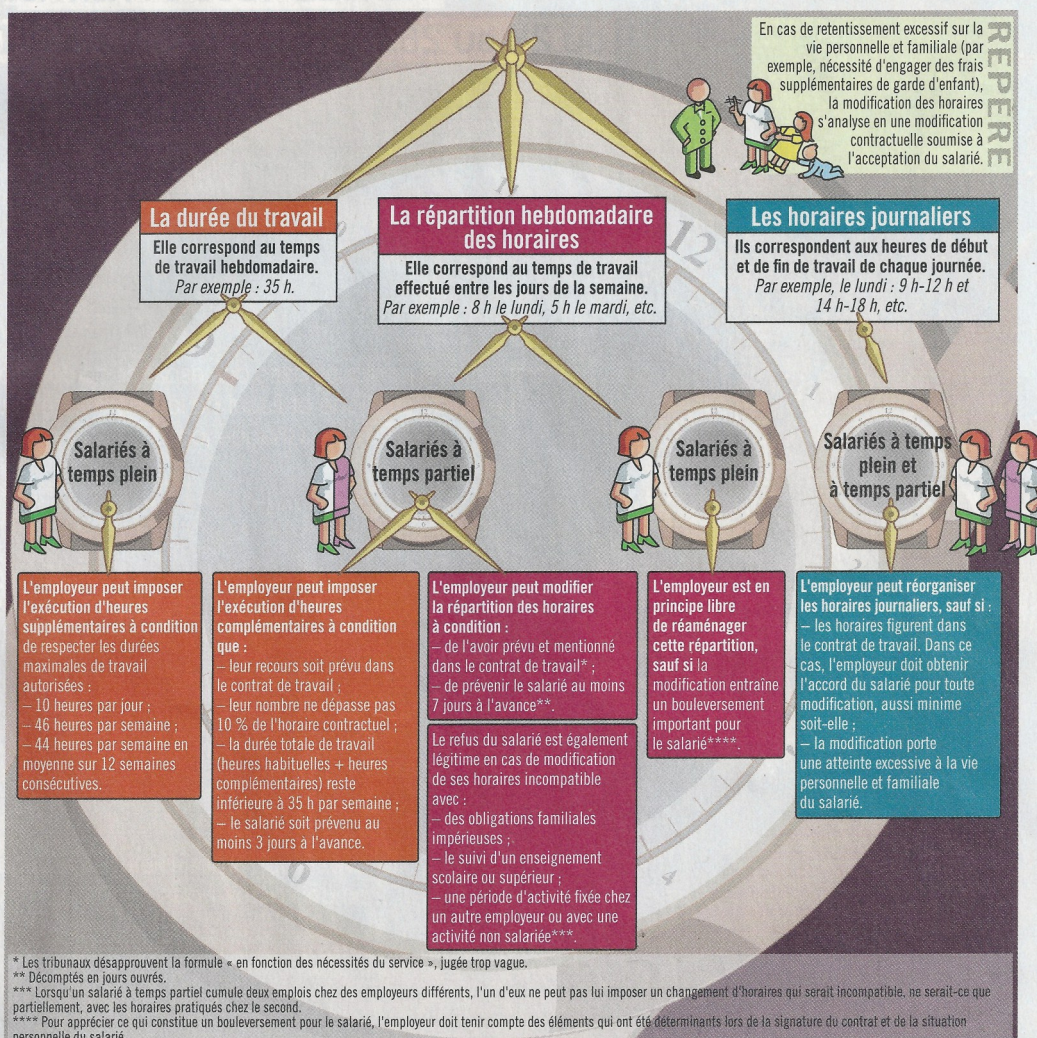


Modifier les horaires de travail

Le pouvoir de direction de l'employeur ne permet pas d'imposer n'importe quelle modification d'horaires. Dans certains cas, le respect d'un délai de prévenance ou l'accord du salarié sont nécessaires.

un service unique de renseignements personnalisés

FICHE MONITEUR EXPERT



Conception : Fabienne Rizos-Vignal, réalisation : Franck L'Hermitte



L'équipe de Moniteur Expert s'appuie sur un groupe d'experts reconnus.
Pour contacter le service réservé aux abonnés du Moniteur Expert : N° Audiotel 0 892 700 392
Pour vous abonner : 01 76 73 30 40

Réagissez sur le forum
www.WK-Pharma.fr



NOTRE MISSION

Proposer des vacances de qualité
au plus grand nombre.

QUELQUES CHIFFRES

- 22 villages-club en France
- 12 Club 3000 à l'étranger
- 6 circuits Découverte & Partage
- 1 500 collectivités clientes
- 200 000 vacanciers annuels
- 800 000 nuitées

UN TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE

Plaisir de découvrir un pays ou

une région : conférences, partenariats solidaires (40 000€ reversés cette année au Secours Populaire Français), balades découverte, rencontres avec des artisans et des associations locales, **des vacances ouvertes sur le monde** qui assurent un développement économique respectueux des ressources, des cultures et des hommes, vacanciers, salariés et populations d'accueil. Des engagements exprimés dans notre charte Saisons Durables.

NOS VALEURS

De **fortes convictions** professionnelles et humaines privilégiant l'écoute, le respect et la disponibilité.

UNE POLITIQUE SOCIALE RESPONSABLE

Touristra Vacances dispose de sa propre structure de formation qualifiante. Le personnel saisonnier est pris en charge : repas, hébergement, transport, mutuelle (maintenue en intersaison), 2 jours de repos/semaine (la convention collective en prévoit 1 et demi), contrat français pour les animateurs à l'étranger...

Autant de **différences appréciées et plébiscitées** par nos équipes, nos collectivités partenaires et vos vacanciers !

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

Depuis plus de 25 ans,

Touristra Vacances gère et anime des villages de vacances en France, copropriétés de 280 comités d'entreprise et collectivités, qui lui accordent toute leur confiance. Les ressources dégagées par les villages sont réinvesties dans l'amélioration de leur équipement, au bénéfice de tous les vacanciers. Nous mettons ce savoir-faire et ces prestations de qualité au service de vos groupes.

PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Touristra Vacances est spécialisé dans l'accueil de groupes constitués dans ses villages-club en France et à l'étranger, circuits et croisières, avec des prestations spécifiques :

- Un attaché commercial et une assistante vous accompagnent dans tous vos projets
- Présentations et diaporama pré-départ aux vacanciers
- Réservation d'excursions, séjours à la carte, départs de province
- Une politique tarifaire adaptée à vos initiatives



Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 19 90
- Hagondange/Metz : 03 87 17 66 10
- Lille : 03 59 35 85 00